

DOCUMENT A

(mai 2005)

MA (!) réforme de l'enseignement

1. Rendre les écoles communales aux communes

Principe directeur : **en République, un élu** (du peuple !) **n'a pas d'ordres à recevoir d'un fonctionnaire** ! Le maire est un élu, les préfets, les recteurs et inspecteurs d'académie sont des fonctionnaires. Ce sont les fonctionnaires qui doivent recevoir des ordres des élus (= du peuple) et non l'inverse !

École communale veut dire école "de la commune". Toutes les écoles communales passent sous la **responsabilité pleine et entière des communes** (pleins pouvoirs et moyens financiers inclus, cela va sans dire). En clair, c'est aux communes (et éventuellement aux communautés urbaines) que reviendra désormais le pouvoir de décider (harmoniser) l'ouverture et la fermeture de classes. L'Etat conserve le pouvoir d'élaborer les programmes au niveau national, ainsi que le calendrier scolaire, les communes gérant à leur guise les rythmes scolaires.

Dans les faits, *le maire est le supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel scolaire, voire des fonctionnaires officiant sur le territoire de la commune, directeurs d'école inclus.*

Ce système ne présentera que des avantages, en permettant l'organisation, au niveau local, d'une **offre pédagogique harmonisée**, avec une synergie entre les différentes structures que sont **l'école** (communale), le **gymnase** (municipal), la **bibliothèque** (municipale) le **conservatoire** (municipal) de musique, la **piscine**, le **théâtre**, le **centre aéré** et, éventuellement le(s) **musée(s)**.

À titre d'exemple : tout le monde voit bien que les conservatoires municipaux de musique sont souvent pris d'assaut, ne permettant qu'à un petit nombre de jeunes (toujours issus des mêmes familles nanties) de s'y inscrire, l'offre de cours se limitant au mercredi et au samedi, jours de relâche scolaire. Or, avec ce nouveau système décentralisé, on pourrait **mieux harmoniser le fonctionnement des différentes structures susmentionnées**, ce qui permettrait à certains enfants d'aller au conservatoire le lundi matin, par exemple, avant d'aller en cours l'après-midi. Du coup, les conservatoires, gymnases, médiathèques, piscines, centres aérés... fonctionneraient sur de plus longues plages horaires, d'où un usage plus rationalisé, avec un plus grand nombre d'inscrits, donc un coût moyen par usager plus faible.

2. Confier les pleins pouvoirs administratifs et budgétaires aux départements et régions

Respectivement pour la gestion des collèges et des lycées, sur le même modèle de ce qui aura été fait pour les communes. **L'État élabore les programmes au niveau national, les autorités locales s'occupent du reste, de tout le reste !**

3. Rétablir les anciens cycles en Primaire

L'enseignement primaire était, autrefois, réparti sur trois cycles de deux ans, faciles à identifier : préparatoire, CP 1-2, élémentaire, CE 1-2, moyen, CM 1-2. D'aucuns ont cru bon de devoir inventer des usines à gaz baptisées *cycle des enseignements premiers*, *cycle des apprentissages fondamentaux*, *cycles des approfondissements*, formules ronflantes comprises des seuls experts, et qui n'ont, en rien, fait reculer l'échec scolaire. Le retour aux anciens cycles remettra plus de lisibilité dans cet embrouillamini.

4. Donner un vrai contenu à l'enseignement en Maternelle

Trois années de maternelle, *Petite, Moyenne, Grande Section*, c'est au moins **une année de trop**, surtout si l'on se contente de ne voir dans la Maternelle qu'une forme de halte-garderie. En supprimant la *Moyenne Section* et en réorganisant le CP en deux ans, il peut sembler que l'on n'ait pas fait grand chose, ce qui est faux.

Il peut être prouvé que l'alphabétisation peut être abordée dès la Petite Section. Dans ces conditions, la seconde (et non pas deuxième) année de maternelle propulserait en CP des enfants sachant déjà écrire ! Ce que nous pouvons observer chez les enfants dits "précoces", c'est qu'ils démarrent leur scolarité avec une "vitesse de lancement" nettement supérieure à tous leurs congénères : ils lisent et écrivent généralement vers l'âge de 4 ans. Sur leur lancée, ces enfants n'ont donc aucun mal à boucler les cycles suivants bien plus vite et plus confortablement que ceux qui n'apprennent à lire qu'en CP (et encore !), ce qui leur vaut de gagner une, deux voire trois années entre le CP1 (actuelle Grande Section) et le CM2, les plus doués n'ayant besoin que de trois années, là où les élèves "ordinaires" en utiliseront six !

5. Instaurer un socle de connaissances de base pour tous, enfants et adultes

En clair, **abolir le plafond des seize ans** pour l'instruction obligatoire. *Ce qui doit être pris en compte, ce n'est pas l'âge du sujet, mais son instruction effective.* Conséquence de ce qui précède : tous les parents devront être aptes à suivre la scolarité de leurs enfants, au moins jusqu'au **Brevet d'Études du Premier Cycle**, ce qui suppose qu'eux-mêmes aient au moins atteint ce niveau d'études.

6. Aligner la politique d'intégration des étrangers en conséquence

Concrètement, cela consistera à prendre acte du fait qu'un illettré, voire un analphabète adulte, est un sujet dont l'intégration à l'univers complexe, et toujours plus sophistiqué d'un pays industrialisé, risque de poser des **problèmes insolubles**. C'est pour régler ces problèmes, **en amont**, que les candidats éventuels à l'émigration, ainsi que (et surtout !) leur pays d'origine, seront prévenus qu'**aucun visa de longue durée ne sera délivré à des sujets ne maîtrisant pas un niveau de connaissances de base équivalent au premier cycle du secondaire pour les francophones voire au Bac pour les non francophones** (plus longs à intégrer). Il ne s'agit pas là de mesures discriminatoires mais simplement de dispositions destinées à accélérer l'intégration des migrants, intégration dont on peut vérifier *qu'elle a d'autant plus de chances de réussir que ces migrants sont instruits.*

7. Encourager et développer la journée scolaire continue

Cela (cinq ou six heures de cours sans retour des élèves à la maison à la mi-journée) se fera en concertation avec les pouvoirs publics locaux, le tout se fondant sur le concept de **travail effectif** : ce qui compte, **ce n'est pas le temps passé en classe, mais le temps durant lequel l'élève a effectivement participé à la classe** (ce qui n'est pas du tout la même chose.). On peut évaluer ce concept de manière arithmétique : on comprend bien que, lors d'un cours d'expression orale en langue étrangère, par exemple, **le temps moyen de parole par élève et par heure** avoisinera les **3 minutes dans une classe de vingt élèves** (60 minutes à diviser par 20), alors qu'il n'avoisinera que **2 minutes dans une classe de trente** ! Ce qui veut dire qu'en une journée de sept heures, par exemple, un élève aura travaillé effectivement durant **21 minutes** dans une classe de 20 élèves, contre **14 minutes** dans une classe de trente. Il s'agit là de moyennes statistiques ; dans la pratique, nous savons que les meilleurs élèves ont tendance à monopoliser le temps de parole. Et encore n'ai-je pas tenu compte du temps de parole du professeur, soit au moins la moitié de la durée d'une séance. C'est dire si les chiffres qui précèdent doivent encore être divisés par deux : **autour de dix voire sept minutes de temps de travail effectif quotidien par élève respectivement dans des classes de vingt et trente élèves !**

Et si, au cours d'expression orale classique, on substitue un cours d'expression orale basée sur **l'enseignement assisté par ordinateur**, avec reconnaissance vocale, du coup, une seule heure de cours va correspondre à 60 minutes de travail effectif, soit six journées entières de travail (60/10) dans une classe de 20 élèves, et soit près de neuf journées de travail (60/7) dans une classe de trente !

8. Revoir la pratique du redoublement et des examens

De nos jours, la pratique montre que le passage ou non dans la classe supérieure se décide un peu après la fin des vacances de Pâques, soit fin avril, début mai. Le problème est que la rentrée scolaire intervient plus de trois mois, soit plus d'un trimestre plus tard. Dans ces conditions, on est en droit de se demander si tout a été tenté pour éviter à un élève de redoubler, surtout lorsqu'on se souvient qu'à l'université, un échec encaissé en juin peut faire l'objet d'un rattrapage en septembre/octobre ! On ne voit donc pas pourquoi il y aurait deux poids et deux mesures !

En conséquence, la pratique des bulletins de notes sera entièrement refondue : pour inciter les élèves à travailler de manière plus constante, y compris durant les périodes de vacances scolaires (trop souvent propices au "*far niente*", avec les conséquences néfastes que cela suppose). En clair, **un bulletin de notes interviendra tous les quinze jours**, et de manière systématique, avant toute période de congé (vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver, de Pâques, d'été).

Note requise **pour passer dans la classe supérieure : 12 sur 20**. Minimum requis par matière : 10 sur 20.

Toute note inférieure au minimum requis pourra être rattrapée dès la fin des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques, Été, soit *cinq examens de rattrapage répartis tout au long de l'année*), ces dernières étant mises à profit par les élèves et leurs parents, pour ne pas se disperser ou se vautrer devant le téléviseur et la console vidéo.

Ainsi, par exemple, **une moyenne générale trop basse en juin pourra être rattrapée lors de l'examen de repêchage organisé durant la première semaine de septembre**. On imagine que, dans ces conditions, celui/celle qui redoublera l'aura vraiment voulu !

9. L'informatique à l'école

Comparée à ce qui se fait au Danemark, au Luxembourg, à Singapour, champions en la matière, l'informatisation des écoles, en France, reste à la traîne.

Dans le cadre de sa politique d'élaboration des programmes, sur le plan national, le Ministère de l'Éducation Nationale s'efforcera de mettre à la disposition des écoles, collèges et lycées les moyens permettant d'obtenir un taux d'informatisation de 100 %, soit un ordinateur par élève, de manière à ce que chacun puisse passer au moins deux heures par jour sur une machine, la pratique de l'informatique couvrant tous les aspects de la question : bureautique, enseignement assisté, consultation de bases de données, communication, création graphique et conception assistée, etc.

Pour minimiser les coûts, ce programme d'informatisation sera conduit parallèlement à un sérieux programme de **recyclage des machines existantes** dans le parc informatique des Administrations, établissements publics ou autres.

10. La sécurité

Pour éviter des phénomènes du type *Human Bomb*, mais aussi les incursions violentes de parents excités ou de bandes de jeunes barbares, les écoles, collèges et lycées seront systématiquement équipés de dispositifs de **vidéo-surveillance**, et ce, à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des bâtiments, voire dans les rues avoisinantes, de manière à créer une sorte de *cordon électronique de sécurité*. Les images enregistrées seront stockées en lieu sûr, en dehors des établissements scolaires.

L'équipement vidéo aura un autre (triple) but : **éradiquer le chahut** dans les classes, tout en protégeant les élèves de toute forme de violence verbale émanant des enseignants, **refrèner les éventuelles pulsions criminelles** de tel ou tel enseignant au cerveau dérangé (on les appelle des *pédophiles*, il vaudrait mieux dire *pédo-criminels* !), voire **sécuriser le chemin menant de l'école à la maison**, et de la maison à l'école, en "nettoyant" les abords des écoles des bandes de racketteurs et des maniaques sexuels en mal d'enfants.

11. Les parents à l'école

L'expérience montre que l'enfant qui réussit à l'école est un enfant qui bénéficie, à la maison, de tout le confort intellectuel indispensable ; pour parler vulgairement, *"les chiens ne font pas de chats !"*. L'enfant, dont on dit qu'il n'aime pas lire, vit, souvent, parmi des parents qui, eux-mêmes, n'ouvrent jamais un livre, ne fréquentent aucune bibliothèque.

Un système scolaire qui ignore l'environnement socio-éducatif des élèves se condamne à la sclérose et à un échec structurel. Il faudra, donc, tout entreprendre, pour dissuader certaines familles de ne voir dans l'école qu'une halte-garderie destinée à décharger les parents de toute implication éducative. Il s'agira de responsabiliser les parents, en faisant du domicile familial la première zone d'éducation prioritaire, le tout, en synergie avec l'institution scolaire, ce qui devrait impliquer, aussi, une présence permanente de représentants des parents à l'école, aux côtés des enseignants, en qualité d'aides éducateurs, par exemple, notamment dans ces fameuses cités "sensibles" où règne un fort taux de chômage.

12. Le leurre de la gratuité

Ce principe, que l'on doit à Jules Ferry, avait un sens dans la France de 1881 et en aurait encore un dans un pays très pauvre (ex. Bangladesh, Burkina Faso) ; il n'en a plus aucun aujourd'hui : 10 % de chômeurs, ça veut dire 90 % de non chômeurs ; et pourtant, l'échec scolaire dépasse, et de loin, la proportion de chômeurs. On ne peut donc pas toujours expliquer les choses par la pauvreté ou la misère. *Responsabiliser les familles* étant une des obligations qui incombent au système scolaire, une participation aux frais éducatifs leur sera réclamée, en tenant compte de leur situation

financière, tant il est vrai que le mythe de la gratuité universelle n'a conduit qu'à précipiter les familles, notamment les plus pauvres, dans le consumérisme.

13. Les manuels scolaires

Les ouvrages scolaires seront mis au **concours**, ce qui veut dire qu'ils devront avoir été **lus et approuvés** par les principaux intéressés : les élèves.

Ces dernières décennies, nous avons eu droit aux mathématiques modernes, puis à la méthode globale de lecture..., hérésies pédagogiques inventées par des fous furieux, des agrégés et des docteurs, qui n'ont jamais eu à rendre le moindre compte.

Une autre hérésie pédagogique est **l'absence de corrigés** dans la presque totalité des manuels scolaires, ce qui les rend inutilisables par la quasi totalité des élèves de milieu modeste. **Ces manuels, rédigés par des agrégés et des docteurs, pour des enfants d'agrégés et de docteurs, génèrent un réel "apartheid" scolaire** qui explique largement pourquoi les "fils et filles de profs" sont les principaux bénéficiaires du système et pourquoi tant d'enfants de milieux moins favorisés détestent l'école, tout simplement parce qu'ils sentent, ou qu'on leur fait sentir, qu'elle n'est pas faite pour eux !

Exiger la présence de corrigés dans les manuels aura, entre autres conséquences, de ne pas pénaliser les enfants ne disposant pas, à la maison, de toute l'assistance pédagogique dont jouissent les fils et filles de parents cultivés. Par ailleurs, les corrigés ne peuvent qu'inciter les élèves à travailler seuls, donc à acquérir de l'autonomie, ce qui est l'une des missions essentielles de l'école.

14. Le passage dans la classe supérieure

Le système scolaire est tellement rigide qu'il ne laisse aux élèves, notamment aux meilleurs, aucune autre alternative que de devoir attendre le mois de septembre pour passer dans la classe supérieure.

Nous savons pourtant que, sur une piste d'athlétisme, certains sujets courent plus vite ou lancent plus loin que les autres. Dans ces conditions, pourquoi diable voudrait-on leur imposer le même rythme ?

Un système scolaire intelligent prend en compte la précocité, voire l'intelligence différente de certains sujets, en leur donnant la possibilité de passer plus rapidement d'une classe à l'autre, ce que la multiplication des bulletins, évoquée au chapitre 8, devrait faciliter.

En effet, dès lors qu'il se confirme qu'un élève maîtrise parfaitement le programme de l'année en cours, la logique voudrait qu'à la fin de la période suivante de congés scolaires, il intègre la classe supérieure, au besoin, moyennant le passage par une classe-relais destinée à le mettre à niveau (principe de l'écluse) par rapport à la classe de destination.

Un tel système évitera de marginaliser les très bons sujets, dont nous savons qu'ils ont tendance à s'ennuyer à l'école, frisant même l'échec scolaire !

15. Le collège

Renforcer la pratique de l'ordinateur. Tout(e) collégien(ne) sortant de la classe de 3^{ème} devrait avoir une bonne pratique de la dactylographie et posséder les bases de toutes les grandes catégories de logiciels : traitement de texte, tableur, base de données, numérisation et traitement des images, etc. Il sera créé un véritable **Brevet d'Études Professionnelles de bureautique**, qui pourrait supplanter le BEPC, et dont la préparation sera étalée sur les quatre années de collège.

16. La Seconde

Rétablissement des anciennes séries : A, B, C, D...

Autrefois, le passage en classe de Seconde constituait un véritable rite initiatique, avec un saut à la fois qualitatif et quantitatif : on quittait la petite école pour entrer chez les grands, rite de passage sanctionné par la découverte des séries, signe que les choses sérieuses avaient commencé, trois ans avant l'université.

Il s'est trouvé des "experts" pour estimer que les séries devaient disparaître en Seconde, ce qui a conduit à retarder le choix d'une trajectoire académique d'un an, la véritable orientation intervenant, désormais, en classe de Première, réduisant à néant le travail des conseillers d'orientation au collège !

On se retrouve, donc, avec une classe de Seconde qui s'avère être la classe la plus lourde de toute la scolarité secondaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les programmes de Maths, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Français, Histoire-Géographie, Économie... avec ceux des anciennes Secondes A, B, C, D..., et l'on constatera que le niveau des maths et de la Physique-Chimie est celui de l'ancienne Seconde C, que le niveau des Sciences naturelles est celui de l'ancienne Seconde D, que le niveau d'économie est celui de l'ancienne Seconde B, que le niveau de Français est celui de l'ancienne Seconde A (facile : le Bac de français intervient dès l'année suivante !), etc. Bref, on a créé un monstre : **au lieu d'une Seconde générale, on a inventé une Seconde hyper-renforcée dans toutes les matières**, avec une prépondérance évidente pour les matières scientifiques (Maths, Physique-Chimie, SVT, Sciences Économiques), contre une seule matière littéraire, le français, ce qui suffirait largement à expliquer l'effondrement des effectifs dans les disciplines scientifiques à l'université : les "meilleurs" élèves sortent de cette Seconde dite générale complètement lessivés, certains même dégoûtés par les matières scientifiques ; ceux-là n'ont plus qu'à se replier vers la sociologie, la psychologie, le droit, les arts plastiques... 40.000 inscriptions universitaires en moins dans les disciplines scientifiques, expliquait un expert, il y a peu, en se désolant.

17. Le lycée

Généralisation des T.P.E.: Travaux Personnalisés Encadrés. Quiconque est allé en Fac sait combien il est essentiel de ne pas se contenter du *gavage des oies* que constitue le cours magistral pratiqué par tant d'enseignants du secondaire. Les TPE vont pouvoir y remédier en constituant jusqu'à 60 % de la moyenne générale.

Les langues au lycée : on a pris la mauvaise habitude de confondre "*cours de langue*" avec "*cours de littérature*". Il suffit de considérer **les épreuves de langues au Bac**, pour voir qu'il ne s'agit que des mêmes poncifs : analyser les textes de grands écrivains ou des coupures de presse, comme si apprendre une langue voulait forcément dire : postuler au métier de critique littéraire !

Une conception moderne et moins ringarde de l'enseignement des langues suppose – en tout cas au lycée – la disparition du cours de langue de "bon-papa" et son remplacement par **l'utilisation des langues étrangères dans toutes les matières** : ex. mathématiques en allemand, histoire en espagnol, géographie en anglais, histoire de l'art en italien, etc. Du coup, on se rend compte qu'une langue, ça ne sert pas uniquement à ânonner du Goethe, du James Joyce ou du García Marquez ! Ça permet aussi de faire de l'informatique, de la recherche en biologie, de travailler en bureau d'études ou en usine dans un autre pays (voir les programmes *Erasmus*).

18. L'imposture philosophique

En français, on appelle ça "*philosophie*", or, *philo... sophie*, ça veut dire "*amour de la connaissance ou de la science*". Kant, Heidegger, Sartre..., des amoureux de la connaissance ou des amoureux du discours ?

Il suffit de considérer les sujets généralement soumis aux candidats du BAC pour réaliser que la "science" n'a souvent rien à y voir ! *Je cause, donc je suis* ! Confondre "*logos*" et "*sophos*" ne constitue-t-il pas une authentique tromperie sur la marchandise ?

De fait, des jeunes, dont certains deviennent adultes au lycée, se font bassiner en longueur d'année à l'aide de grands concepts **philo...logiques** abscons et abstraits, sans lien réel avec le vécu des gens, alors que, par ailleurs, ces mêmes pré-adultes ignorent tout du **droit civil, pénal, social, constitutionnel** !¹

¹ Voyez les lycéens français et leur fronde récente contre la "loi Fillon" : ces jeunes savent-ils qu'une fois votée par le Parlement, représentant du peuple, il n'y a plus de loi Dupont, Durand ou Trucmuche, mais uniquement **une loi du peuple car votée par les représentants du peuple** ? De toute évidence, personne ne le leur a expliqué ! Quoi qu'on pense des insuffisances de la loi "Fillon", on ne saurait tolérer ces jacqueries adolescentes, qui, il est vrai, s'inspirent de modèles autrement plus aguerris : viticulteurs, marins-pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, chasseurs..., ravageurs de préfectures, arracheurs de poteaux et de cabines téléphoniques, incendiaires de pneus sur les routes, distributeurs de bouses, de purin et de légumes divers sur la place publique, etc.

Kant, Heidegger, Sartre... sont avant tout des écrivains, au même titre que Molière, Shakespeare..., Kafka. Leurs œuvres devraient, donc, être abordées dans le cadre de l'enseignement de la **littérature**, dans les catégories "**doctrines littéraires**" ou "**essais**".

Un véritable enseignement de la philosophie doit impérativement intégrer l'histoire de la pensée, en général, prise du point de vue de la **transmission de la connaissance**, c'est-à-dire de la science ; d'aucuns parlent d'**épistémologie**.

Une réforme sérieuse de la philosophie, au lycée, aura pour conséquence de réintégrer cette discipline dans son orbite naturelle qui est d'être **une discipline scientifique** ! Et cela passe par une refonte sérieuse des contenus de l'enseignement.

Je l'évoquais plus haut : on nous assène régulièrement la maxime "**nul n'est censé ignorer la loi**". Le problème est que la connaissance n'est pas innée mais acquise, c'est-à-dire apprise. La loi doit, donc, être enseignée. Et il me semble que la connaissance des fondements du droit civil, pénal... est au moins aussi importante que celle des élucubrations de tel ou tel penseur !

19. Le BAC

Contrôle continu à tous les étages : au moins 60 % de la note globale, **pour en finir définitivement avec le bachotage**, ce qui devrait s'harmoniser avec la systématisation des TPE. Par ailleurs, entre 40 à 50 % des épreuves pourront se dérouler en langue étrangère, à la convenance des candidats, qui, dans ce cas, bénéficieront d'un sérieux bonus.

20. L'université

L'**échec universitaire** est un authentique scandale : comment tolérer, en effet, de voir les meilleurs lycéens débarquer en FAC et se "ramasser" presque systématiquement dès le premier cycle, sans qu'aucune réforme de l'enseignement ne s'attaque sérieusement au problème ? Car cet échec reste massif, notamment en raison de la **mauvaise préparation des lycéens, en prévision de leur arrivée dans le supérieur** : autour de 45 % de Deug décrochés dans les temps impartis : 2 ans (moins de 25 % à Paris VIII-St-Denis), ce qui veut dire que plus de la moitié des étudiants (plus des trois quarts à Saint-Denis) connaissent l'échec dès le premier cycle.

La vraie réforme de l'université doit consister à remonter les taux de réussite, et ce, dans une perspective d'intégration professionnelle. On pensera, donc, à mettre en place des unités de valeurs renforcées en bureautique, comptabilité-gestion, droit social ou des affaires..., notamment en Sciences Humaines, de manière à encourager les étudiants sortant d'un cycle (Licence, Maîtrise, DEA/DESS...) à **créer leur propre entreprise**, ce que beaucoup feraient s'ils disposaient de la formation adéquate. Par ailleurs, on veillera à sortir les universités d'une certaine propension à se complaire dans l'**abstraction universitaire** et la **contemplation platonique** des choses et des

concepts. Exemple : que serait Luther sans Gutenberg ? Or, on constate que l'on consacre des tonnes et des tonnes de mémoires et de thèses universitaires à l'étude de *l'image de la femme dans l'œuvre de tel écrivain, du "je" dans l'œuvre de tel autre, de la pulsion de mort chez un troisième...*, alors que, par ailleurs, aucun département de littérature n'enseigne ces **disciplines commensales de la littérature** que sont l'**édition**, la **photographie**, l'**imprimerie**, la **papeterie**, la **typographie**...! Ce devrait être le rôle de l'université que de porter à la connaissance du plus grand nombre tous les métiers, notamment artisanaux, du savoir et de la culture, **métiers sans lesquels il n'y a ni savoir, ni culture**.

Bien évidemment, au niveau européen, on renforcera toutes les structures d'échange existant entre les pays de l'Union Européenne : *Erasmus, Leonardo...* en encourageant les étudiants qui y auront recours par l'attribution de diverses formules de *bonus*, sans oublier de hausser le niveau des bourses.

21. L'intégration

C'est peut-être par là que j'aurais dû commencer !



C'est Sandrine Bonnaire, sœur d'une jeune femme autiste, qui déclarait, tout récemment, dans le cadre de la "journée de l'autisme", que *"ce sont les parents qui sont obligés de monter des projets alors que l'État ne fait pas grand chose."*

Mme Bonnaire a raison et tort à la fois :

– *raison*, en ce sens qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ; les programmes officiels édictent, par exemple, ce qu'il faut apprendre en CP, CE1, CE2, etc. C'est ce même discours que l'on retrouve dans les manuels scolaires ; le problème est que ces programmes s'appliquent à des sujets valides : la géométrie, les lignes parallèles, perpendiculaires, les angles aigus, obtus, bissectrices, médiatrices, etc., ça se comprend quand on est voyant, parce que, lorsqu'on a pas d'yeux pour voir, c'est très compliqué ! Et l'on pourrait allonger indéfiniment la liste.

– *tort*, en ce sens que nous avons expliqué plus haut combien est importante l'implication personnelle des parents dans la réussite de leurs enfants, mission qu'ils ne sauraient éternellement déléguer à d'autres !

La vérité doit se trouver entre les deux : la collectivité doit donner au plus grand nombre les moyens de réussir à l'école, et dans la vie tout court, ce qui passe par l'accessibilité à tous les lieux de vie et par le refus de toute réclusion. Mais, sur ce plan, la théorie aura toujours tendance à phagocytter la pratique, si l'on n'y prend pas garde. Voilà pourquoi il faut pouvoir multiplier les réalisations sur le terrain, loin des déclarations d'intentions officielles. Dans la pratique :

– **favoriser l'intégration scolaire en milieu "ouvert"** si cela ne nuit pas à la progression de l'élève handicapé ;

– **favoriser la scolarité en milieu spécialisé** si cela permet au sujet handicapé de progresser à son rythme, et à la condition de ne pas le condamner au bannissement (centre spécialisé = éloigner l'enfant de sa famille !) ;

– **promouvoir les petites structures** ainsi que les équipements de proximité (d'où l'utilité du chapitre 1 : la décentralisation), de manière à trouver les réponses au plus près du terrain ;

– **normaliser les manuels scolaires et les outils pédagogiques** : les manuels scolaires ne sont pas seulement réalisés par des agrégés et des docteurs, pour des enfants d'agrégés et de docteurs ; ils le sont aussi par des sujets valides, pour des enfants, eux-mêmes valides.

Or, la vie sociale repose sur un principe simple : l'égalité de tous devant la loi. Ainsi, par exemple, tout manuel sera rendu accessible à tous les types d'élèves, moyennant des adaptations qu'il incombera aux éditeurs d'apporter (à l'instar des œuvres littéraires enregistrées sur support audio) : par exemple, l'enfant voyant accède à la géométrie avec ses yeux, l'enfant aveugle y accèdera avec ses doigts ; par conséquent, les figures géométriques doivent pouvoir être touchées, en clair, réalisées en relief ! Mais ne nous leurrions pas : nous avons tendance à voir le monde à partir de nos propres références, ce qui fait que les trottoirs de nos rues, les habitations, ascenseurs, cabines téléphoniques, véhicules automobiles, instruments de musique, ciseaux... sont conçus par des gens "normaux" et destinés à d'autres gens "normaux" ; tant pis pour les aveugles, les paralysés, unijambistes, manchots, sourds, gauchers..., personnes âgées !

DOCUMENT B

BROUILLON D'UN PROJET/D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mon école idéale

1. **l'école n'est pas nécessairement localisée dans une "école" *stricto sensu*** ; l'idée est de **sortir du carcan scolaire**, de ce bâtiment que trop d'élèves identifient comme étant la source de tous leurs malheurs.. Pourquoi ne pas faire l'école au rez-de-chaussée d'un immeuble HLM, ou au 10^{ème} étage du même immeuble ? Pourquoi imposer aux enfants des centaines de mètres, voire des kilomètres (en zone rurale) de parcours ? Et pourquoi ne pas travailler chez l'habitant : une cuisine, une salle à manger, un salon... garnis de tables et de chaises, des ordinateurs portables..., ça devrait faire l'affaire !
2. **les locaux faisant office de salles de classe ainsi que leurs abords immédiats sont équipés de caméras vidéo** du type *webcam*, les images étant enregistrées et stockées en lieu sûr (hors des bâtiments de l'école) et visualisables par toute personne intéressée via le réseau Internet. L'idée est de dissuader toute intrusion malveillante, toute propension des élèves au chahut et à l'indiscipline, ainsi que les éventuelles pulsions malsaines, voire criminelles, qui ont conduit tant d'adultes dits "*pédo...*" devant les Assises !
3. **les enfants arrivent à l'école à neuf heures** ; comme cela, ils pourront **dormir plus longtemps**, et comme l'"école" se trouve dans l'immeuble, avec juste quelques étages à monter ou descendre...
4. **semaine de cinq jours** (du lundi au vendredi, mercredi inclus) avec activités facultatives les samedi et dimanche.
5. **le premier cours commence à neuf heures**, et sous la forme d'un repas : *le repas du matin*, stupidement baptisé (en français !) "*petit déjeuner*", comme s'il pouvait y avoir un *grand déjeuner*, et comme si, après avoir "*petit-déjeuné*", on pouvait encore être à jeun ! Ce premier cours aura pour but de faire prendre aux enfants les bonnes habitudes alimentaires, que certains parents ont tendance à oublier : **d'abord, on se lave les mains** ; ensuite, **on équilibre les repas** : protéines, fibres, sucres lents, vitamines, oligoéléments...
6. **journée continue pour tout le monde**, soit entre 9h30 et 13h30 pour les petits (maternelle à CE1) : 4 séquences de 45 à 55 minutes + 15 à 5 minutes de pause ; 9h30 à 14h30 pour les grands (CE2 à CM2) : 3 séquences de 90 minutes + 10 minutes de pause.

7. **pas de récréation** : contrairement à une idée reçue, un enfant intéressé par l'enseignement ne "fatigue" pas ! Ce sont les mauvaises méthodes pédagogiques qui épuisent les enfants. On croit, par conséquent, leur redonner un coup de fouet en les laissant s'agiter, un quart d'heure durant, dans la cour de récréation, où ils dépensent, bêtement, toute une énergie qu'ils auraient mieux fait d'économiser, pour finir la journée scolaire, quand ils ne s'adonnent pas à des jeux violents !

Durant les pauses, qui sont prises dans la classe, dans une salle de relaxation ou un local équipé d'ordinateurs ou de matériel vidéo, les enfants peuvent aller au petit coin, boire un verre de lait, écouter des historiettes en langue étrangère, s'exercer sur un ordinateur, etc.

8. **dix élèves par classe, en présence d'un enseignant et d'un(e) assistant(e)**, lequel/laquelle pourrait être un parent d'élève. Le principe est simple : l'enseignant(e) ne doit pas avoir à faire la police dans la classe !
9. en matière de discipline, **un contrat en bonne et due forme** est soumis aux familles pour être lu et approuvé par elles ; tous les contrats sont agrandis (formats A3 ou A2), encadrés et affichés sur les murs de la classe.
10. **les langues étrangères ne seront pas abordées avant le CE2**, de manière à ne pas surcharger inutilement l'esprit des élèves. Il n'y a aucune urgence à apprendre une langue étrangère alors que l'on ne maîtrise pas encore les fondamentaux de sa propre langue !
11. **le passage dans la classe supérieure doit pouvoir intervenir à tout moment de l'année scolaire**, et non pas, de manière bureaucratique, à date fixe, soit en début d'année scolaire. En la matière, **seules les dispositions intellectuelles et psychologiques de l'élève doivent être prises en compte**. Dans ce cas, l'élève passe quelques semaines dans une classe d'adaptation, fonctionnant à la manière d'une **écluse**, entre la classe de départ et la classe de destination. Un tel système respecte les rythmes de l'enfant, sans pénaliser les sujets les plus doués, ou tout simplement les plus motivés.
12. **ce qui précède vaut, dans l'autre sens, pour les enfants handicapés** : là encore, l'élève doit pouvoir évoluer à son rythme, et **le dogme de l'intégration à tout prix** ne doit pas avoir pour conséquence, comme on le voit trop souvent, que des sujets souffrant d'un handicap sensoriel ou mental se trouvent précipités dans des classes ordinaires et condamnés à l'échec pour n'avoir pas pu tenir le rythme de la classe !
13. à la fin des cours proprement dits (13h30 ou 14h30), **les enfants (re)mangent à l'école**, et ce deuxième repas ne saurait en aucun cas être un déjeuner, dès lors que, depuis le repas du matin, plus personne n'est à jeun !

14. les programmes de l'après-midi sont *ad libitum* : au choix, *deux activités* prises au sein de *six groupes d'ateliers* proposés par l'école ou supervisés par du personnel de l'école :

- a) familiarisation avec l'outil informatique ;*
- b) visite d'une bibliothèque/médiathèque ;*
- c) pratique d'un sport ;*
- d) arts plastiques ;*
- e) pratique d'un instrument de musique ;*
- f) visite d'exposition ou de musée...*

Chacune de ces activités doit avoir été pratiquée au moins une fois au cours de la semaine. Toutes les activités et leur progression sont consignées dans le livret scolaire de l'élève.

15. en fin de journée scolaire, les enfants attendent à l'école que leurs parents viennent les chercher : aucun enfant ne rentre, seul et sans surveillance, chez lui ! Et si, d'aventure, les horaires de travail des parents étaient susceptibles de poser quelques problèmes, alors les salles de relaxation, de musique, d'ordinateurs... de l'école permettraient aux élèves d'attendre tranquillement leurs parents, en s'adonnant à des activités intellectuelles et artistiques diverses.

16. il n'y a aucun devoir à faire à la maison, même si l'on peut recommander aux parents d'offrir à leur progéniture un ordinateur équipé de logiciels éducatifs, d'opter pour des émissions de télévision intelligentes (!), d'encourager le visionnage de programmes (cassettes vidéo, DVD) instructifs, une pratique intensive de la lecture, tout en se gardant, comme de la peste, des jeux vidéo débiles ou violents, que les enfants ne pratiquent que parce que quelqu'un (les parents !) les leur a offerts !

Rasayi Wora
Mai 2005